



Chambre
de
Métiers
et de l'
Artisanat

ÎLE-DE-FRANCE

Communiqué de presse,
le 26 octobre 2020

La Chambre Régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France partenaire de « Créatrices d'Avenir » 2020

Sensible aux problématiques liées à l'égalité entre les femmes et les hommes notamment dans les métiers de l'artisanat – historiquement davantage connotés masculin que féminin – la Chambre Régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France (CRMA IDF) s'engage cette année auprès du programme d'accompagnement dédié aux femmes entrepreneures franciliennes « [Créatrices d'Avenir](#) ».

La CRMA IDF rejoint ainsi le club des prestigieux partenaires de la 10^{ème} édition de « Créatrices d'Avenir » et en récompensera la lauréate du Trophée « Savoir-Faire ».

« Nous sommes honorés d'être rejoints par la Chambre Régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France à l'occasion de la 10^{ème} édition de notre événement. Il s'agit d'un nouveau partenaire de taille, occupant une place stratégique dans la sphère économique francilienne, qui apportera son expertise et son réseau à nos créatrices. » explique **Loïc Dupont, président d'Initiative Île-de-France**.

« L'égalité entre les hommes et les femmes est depuis de nombreuses années au cœur de nos engagements en faveur des 238 000 artisans de notre territoire francilien. Déjà impliquée auprès du plan régional stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes élaboré à l'initiative de l'Etat en 2012 et de la convention État/Région « Île-de-France territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » il est aujourd'hui logique pour la CRMA IDF de soutenir « Créatrices d'Avenir ». Un programme mêlant les valeurs d'égalité, de travail et de savoir-faire qui nous sont chères. » déclare **Mme Elisabeth DETRY, Présidente de la Chambre Régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France**.

Dans le cadre de ce partenariat, la CRMA IDF, participera au jury final de sélection, remettra le Trophée « Savoir-Faire » (qui récompense les métiers de l'artisanat) lors de la cérémonie du concours en décembre prochain, et offrira à la lauréate de ce Trophée un accompagnement en fonction des besoins de la lauréate parmi les offres suivantes :

- Un accompagnement numérique par un conseiller numérique en fonction des besoins de la lauréate (création de site, travail sur le référencement, digitalisation de l'entreprise...) :
 - o Plan d'action numérique complet (diagnostic, préconisations, aide à la mise en œuvre : valeur 250 euros)
 - o Un accompagnement personnalisé sur 1 année civile pourra être proposé (valeur 1 000 euros, soit 15 heures d'accompagnement)
- Un accompagnement « spécial Rebond » d'une valeur de 1 300 euros
 - o Diagnostic global de l'entreprise
 - o Accompagnement au développement commercial
 - o Désignation d'un conseiller-référent pour suivre l'entreprise

Parmi l'ensemble des candidates, six créatrices auront la chance d'être les lauréates de cette 10^e édition après sélection par un jury et bénéficieront **de 60 000 € de dotation globale dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement ou en nature délivrés par les partenaires du programme** (couverture médiatique, mise en réseau, formation, rendez-vous expert, billets d'avion pour de la prospection à l'international...) en fonction de leurs besoins.

Informations pratiques

Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures..... 1^{er} juin 2020
- Clôture des candidatures..... 30 septembre 2020
- Jurys de sélection départementaux..... Octobre 2020
- Jury de sélection des finalistes 5 novembre 2020
- Vote du Public 13 au 20 novembre 2020
- Audition des finalistes et jury final 23 novembre 2020
- Cérémonie de remise des trophées..... Décembre 2020

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts (des voix pour les associations) sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante (présidente pour les associations) est une femme,
- les statuts ont été déposés (pour les sociétés et associations) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2020,
- et le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophée du concours.

Comment candidater ?

Les créatrices candidatent sur www.creatricesdavenir.com

En savoir plus sur « Créatrices d'Avenir »

Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : www.creatricesdavenir.com

Découvrez les lauréates des précédentes éditions : www.creatricesdavenir.com/laureates

Suivez « Créatrices d'Avenir » sur :

- Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Facebook : [@ConcoursCreatricesdAvenir](https://facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir)
- LinkedIn : [@creatricesdavenir](https://linkedin.com/company/creatricesdavenir)
- Instagram : [@creatricesdavenir](https://instagram.com/creatricesdavenir)

A propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France est le premier réseau associatif francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement des femmes et des hommes qui entreprennent. Il a permis de créer et maintenir plus de 5 241 emplois en 2019, en accompagnant près de 1 916 nouveaux entrepreneurs. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 92 % à trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. **En savoir plus sur** www.initiative-iledefrance.fr

Contacts presse

Agence Edifice

Etienne Richet - Tél. +33 (0)7 85 89 64 57 - Mail : etienne@edifice-communication.com

Elise Elmaleh - Tél. +33 (0)7 72 66 77 91 - Mail : elise@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard - Tél. +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Initiative Ile-de-France

Nadège Hammoudi - Tél : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

« Créatrices d'Avenir » est organisé par :



Avec le soutien de :



Créatrices d'Avenir est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

